

Fiche signalétique

Graisse au molybdène 3 %

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la matière : Graisse au molybdène 3 %
Fournisseur : ValPar
Boîte postale 3856, Route n° 1 Est
Regina, SK S4P 3R8
CANADA
Téléphone : 877-685-4886
N° de téléphone d'urgence : 306-791-5911
Canutec (24 hr) : 613-996-6666



2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANT	N°CAS	POURCENTAGE
Huiles résiduelles (de pétrole), raffinées par solvant	64742-01-4	60-100%
Distillats (du pétrole) naphthéniques lourds hydrotraités	64742-52-5	30-60%
Distillats (du pétrole) paraffinés lourds raffinés par solvant	64741-88-4	30-60%
Sulfure de molybdène	1317-33-5	1-5%
Graphite synthétique	7440-44-0	1-5%

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

État physique : Solide. [Gel semi-solide], gris.
Odeur : Pétrole. [Légère]
SIMDUT (Canada) : N'est pas contrôlé en vertu du SIMDUT (Canada).
État OSHA/HCS : Bien que cette substance ne soit pas considérée dangereuse par la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des renseignements de valeur, cruciaux pour la manipulation sécurisée et l'utilisation appropriée du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et autres utilisateurs de ce produit.

Sommaire d'urgence

Effets aigus potentiels sur la santé : Aucun danger particulier
Yeux : Irritant léger des yeux.
Peau : Irritant léger de la peau.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu. emploi.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	:	Ne figure pas sur la liste des produits cancérogènes OSHA, NTP ou IARC.
Mutagénicité	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
<u>Effets sur la fertilité</u>		
Conditions médicales	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
aggravées par la surexposition	:	Aucune connue.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux	:	Vérifiez la présence des verres de contact et retirez-les le cas échéant. Rincez immédiatement les yeux à grande eau pendant 20 minutes au moins, en soulevant de temps à autre les paupières supérieures et inférieures. Consultez immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	:	En cas de contact, rincez immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyez à fond les chaussures avant de les réutiliser. Consultez immédiatement un médecin.
Inhalation	:	Amenez la personne exposée à l'air frais. Si elle ne respire pas, si elle respire de façon irrégulière ou si la respiration s'arrête, du personnel formé doit administrer la respiration artificielle ou l'oxygène. Desserrez les articles bien ajustés tels que les colliers, les cravates, les ceintures ou les corsets. Consultez immédiatement un médecin.
Ingestion	:	Lavez la bouche avec de l'eau. Ne faites pas vomir sauf sous la direction du personnel médical. Ne placez jamais quoi que ce soit dans la bouche d'une personne ayant perdu connaissance. Consultez immédiatement un médecin.
Protection	:	Aucune mesure associée à un risque personnel ou sans formation adéquate ne sera prise. Il peut être dangereux pour la personne fournissant de l'aide d'administrer le bouche-à-bouche.
Remarques à l'attention du médecin	:	Aucun traitement spécifique. Traiter en fonction des symptômes. Contactez immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si une grande quantité a été ingérée ou inhalée.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité	:	Pas de danger d'incendie ou d'explosion spécifique.
<u>Agents extincteurs</u>		
Agents extincteurs adéquats	:	Utilisez un agent extincteur approprié à l'incendie environnant
Agents extincteurs inadéquats	:	Aucun connu.
Dangers spéciaux d'exposition	:	Isolez promptement le lieu en éloignant toutes les personnes du voisinage de l'incident en cas d'incendie. Aucune mesure associée à un risque personnel ou sans formation adéquate ne sera prise.
Produits de combustion	:	Oxydes de carbone, lithium, soufre, zinc, molybdène, sulfure d'hydrogène

Protection du personnel de lutte contre l'incendie

- : Le personnel de lutte contre l'incendie devrait porter un équipement protecteur approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec masque intégral utilisé dans le mode de pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

- : Aucune mesure associée à un risque personnel ou sans formation adéquate ne sera prise. Évacuez les zones environnantes. Empêchez l'entrée du personnel non requis et non protégé. Ne touchez pas la substance renversée et n'y marchez pas dessus. Fournissez une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Portez un équipement de protection individuelle adéquat (consultez la section 8).

Précautions environnementales

- : Évitez la dispersion de la substance renversée et son écoulement et son contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une contamination de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).

Méthodes de nettoyage**Grands renversements**

- : Déplacez les contenants hors de la zone du renversement. Approchez-vous du renversement à contrevent. Empêchez la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirez ou balayez la substance et placez-la dans un contenant pour déchets désigné et étiqueté. Éliminez auprès d'un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets. Remarque : consultez la section 1 pour les renseignements de contact d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Petits renversements

- : Déplacez les contenants hors de la zone du renversement. Aspirez ou balayez la substance et placez-la dans un contenant pour déchets désigné et étiqueté. Éliminez auprès d'un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention

- : Portez un équipement de protection individuelle adéquat (consultez la section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdits dans les zones où cette substance est manipulée, entreposée et traitée. Les employés devraient se laver les mains et le visage avant de manger, boire et fumer. N'avalez pas. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les vapeurs ou le brouillard. Gardez dans le contenant d'origine ou un autre contenant approuvé fabriqué avec un matériau compatible et fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides ont des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne réutilisez pas le contenant.

Entreposage

- : Entreposez conformément à la réglementation locale. Entreposez dans le contenant d'origine protégé de la lumière directe du soleil dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des substances non compatibles (consultez la section 10), des aliments et des boissons. Conservez le contenant fermé hermétiquement jusqu'à son utilisation. Les contenants qui ont été ouverts doivent être refermés hermétiquement avec soin et entreposés verticalement pour empêcher les fuites. N'entreposez pas dans des contenants non étiquetés. Utiliser une méthode de confinement appropriée pour éviter la contamination de l'environnement.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Ingrédient	Limites d'exposition
Huiles résiduelles (de pétrole), raffinées par solvant	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). TWA : 5 mg/m³ 8 heures. Forme : Fraction inhalable.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 6/2009). STEL : 10 mg/m³ 15 minutes. Forme : TWA de brouillard : 5 mg/m³ 10 heures. Forme : Brouillard</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). TWA : 5 mg/m³ 8 heures. Forme : Brouillard</p>
Distillats (du pétrole) naphténiques lourds hydrotraités	<p>OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). TWA : 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). TWA : 5 mg/m³ 8 heures. Forme : Fraction inhalable</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 6/2009). TWA : 5 mg/m³ 10 heures. Forme : Brouillard STEL : 10 mg/m³ 15 minutes. Forme : Brouillard</p>
Distillats (du pétrole) paraffinés lourds raffinés par solvant	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). TWA : 5 mg/m³ 8 heures. Forme : Fraction inhalable</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 6/2009). STEL : 10 mg/m³ 15 minutes. Forme : TWA de brouillard : 5 mg/m³ 10 heures. Forme : Brouillard</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). TWA : 5 mg/m³ 8 heures. Forme : Brouillard</p>
Sulfure de molybdène	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). TWA : 10 mg/m³, (comme Mo) 8 heures. Forme : Fraction inhalable TWA : 3 mg/m³, (comme Mo) 8 heures. Forme : Fraction respirable</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). TWA : 15 mg/m³, (comme Mo) 8 heures. Forme : Pous- sière totale</p>
Graphite synthétique	<p>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). TWA : 10 mg/m³, (comme Mo) 8 heures. Forme : Pous- sière totale</p> <p>ACGIH (États-Unis). TWA : 10 mg/m³ 8 heures. Forme : Particules nuisibles.</p>

Procédures de surveillance :

Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance individuelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être requise pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire.

Mesures techniques :

Aucune exigence spéciale de ventilation. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du personnel aux contaminants dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, utilisez des enceintes de procédé, une ventilation d'échappement locale ou d'autres contrôles techniques pour conserver l'exposition du personnel inférieure à toute limite recommandée ou statutaire.

-
- Mesures d'hygiène** :
- Lavez complètement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé les produits chimiques, avant de manger, fumer et aller aux toilettes, et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées devraient être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des stations de lavage des yeux et des douches de sécurité sont proches du poste de travail.
- Protection respiratoire individuelle :** Utilisez un respirateur correctement ajusté, à filtre à particules, conforme à une norme approuvée, si l'évaluation des risques indique qu'il est nécessaire. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers liés au produit et les limites de travail sécuritaires du respirateur sélectionné.
- Protection individuelle**
- Yeux** :
- Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée devraient être utilisées lorsque l'évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide, aux brouillards ou aux poussières. Si un risque de contact existe, la protection suivante devrait être portée, sauf si l'évaluation indique la nécessité d'une meilleure protection : lunettes de protection contre les éclaboussures de produit chimique.
- Peau** :
- Un équipement de protection individuelle pour le corps devrait être sélectionné en fonction de la tâche à effectuer et des risques associés, et devrait être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Respiratoire** :
- Utilisez un respirateur correctement ajusté, à purification d'air ou alimenté en air, conforme à une norme approuvée, si l'évaluation des risques indique qu'il est nécessaire. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers liés au produit et les limites de travail sécuritaires du respirateur sélectionné.
- Recommandé** :
- filtre à vapeurs organiques.
- Mains** :
- Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, devraient être portés en permanence lors de la manutention des produits chimiques si l'évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifiez pendant leur utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il faudrait noter que les délais de percée de tout matériau de gant peuvent dépendre du fabricant des gants. En cas de mélange de plusieurs substances, les délais de protection des gants ne peuvent pas être estimés avec exactitude.
- Contrôles de l'exposition de l'environnement** :
- Les émissions provenant de la ventilation ou de l'équipement du processus de travail devraient être vérifiées pour s'assurer qu'elles satisfont aux exigences de la réglementation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de vapeur, des filtres ou une modification technique de l'équipement de processus seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique** :
- Solide. [Gel semi-solide.]
- Point d'éclair** :
- Vase clos : >204 °C (>399 °F) [Pensky-Martens.]
- Couleur** :
- Gris

Odeur	:	Pétrole. [Légère]
Point de fusion/congélation	:	>316 °C (>600 °F)
Point d'ébullition	:	>260 °C (>500 °F)
Densité relative	:	91
Pression de vapeur	:	<0,13 kPa (<1 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur	:	>1 [air = 1]
Solubilité	:	Partiellement soluble dans les substances suivantes : eau froide et eau chaude.
Point d'écoulement	:	-30 °C (-22 °F)
Taux d'évaporation	:	<1 (éther (anhydre) = 1)
Température d'autoinflammation	:	371 °C (700 °F)
Coefficient de répartition (LogKow)	:	Non disponible.

10. INFORMATION SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ CHIMIQUES

Stabilité chimique	:	Le produit est stable.
Possibilité de réaction dangereuse:	:	Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, les réactions dangereuses ne se produisent pas.
Substances incompatibles	:	Réactif ou incompatible avec les substances suivantes : substances oxydantes.
Décomposition dangereuse	:	Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, les produits dangereux de décomposition ne devraient pas être formés.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Nom du produit/de l'ingrédient	Espèce	Dose	Résultat	Exposition
Distillats (du pétrole) naphténiques lourds hydrotraités	Rat	>5 g/kg	LD50 oral	-

Toxicité chronique	:	Aucune donnée disponible.
<u>Irritation/corrosion</u>	:	
Peau	:	Aucune donnée disponible
Yeux	:	Aucune donnée disponible
Respiratoire	:	Aucune donnée disponible
<u>Sensibilisateur</u>	:	
Peau	:	Aucune donnée disponible
Respiratoire	:	Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité	:	Aucune donnée disponible.
Mutagénicité	:	Aucune donnée disponible.
Tératogénicité	:	Aucune donnée disponible.
Toxicité congénitale	:	Aucune donnée disponible.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Écotoxicité aquatique	:	Non disponible
Biodégradabilité	:	Non disponible
Autres effets nocifs	:	Aucun effet important ou danger critique connu.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Instructions d'élimination	:	La production des déchets devrait être évitée ou minimisée si possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit devrait être toujours conforme aux exigences des lois sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales ou régionales. Éliminez les produits excédentaires et non recyclables auprès d'un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets. Les déchets ne devraient pas être éliminés dans les égouts sans traitement, sauf s'ils sont entièrement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Le conditionnement des déchets devrait être recyclé. L'incinération ou les décharges devraient être considérées uniquement lorsque le recyclage n'est pas possible. Cette substance et son contenant doivent être éliminés d'une façon sécurisée. Soyez prudent lors de la manipulation des contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants ou les cuves vides peuvent conserver certains résidus de produit. Évitez la dispersion de la substance renversée et son écoulement et son contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et les égouts. L'élimination devrait être conforme aux lois et aux règlements provinciaux, nationaux et locaux.
Consultez la section 7	:	MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et la section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE pour des renseignements de maintenance supplémentaires et pour protéger les employés.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Numéro du guide de réponse d'urgence	:	Sans objet. Référence Guide de réponse d'urgence en Amérique du Nord
DOT	:	Nom d'expédition : Non réglementé comme déchet dangereux.
TDG	:	Nom d'expédition : Non réglementé comme produit dangereux.
Information IATA	:	Aucune classification attribuée.
IMDG	:	Aucune classification attribuée.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Nom	%	Danger d'incendie	Décompression brusque	Réactif	Danger immédiat (aigu) pour la santé	Danger retardé (chronique) pour la santé
Sulfure de molybdène	1 à 5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Graphite synthétique	1 à 5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.

États-Unis

Classification HCS : SARA 302/304

Nom	%	EHS	SARA 302 TPQ (lb)	SARA 302 TPQ (gallons)	SARA 304 RQ (lb)	SARA 304 RQ (gallons)
Sulfure de molybdène	0 à 0,1	Oui.	-	-	-	-

16. AUTRES INFORMATIONS

Exigences d'étiquetage : PEUT CAUSER L'IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

Substance dangereuse : Santé : 1 Inflammabilité : 1 Dangers physiques : 0

Système d'information (É.-U.)

Mises en garde : Les classifications HMISMD sont basées sur une échelle de classification de 0 à 4, 0, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Bien que les classifications HMISMD ne soient pas requises sur les fiches signalétiques en vertu de 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les fournir. Les classifications HMISMD doivent être utilisées avec un programme HMISMD complet. HMISMD est une marque déposée de l'Association nationale pour la peinture et les revêtements (NPCA). Les substances HMISMD peuvent être achetées exclusivement auprès de J. J. Keller 1-800 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code PPE pour cette substance.

Protection nationale contre l'incendie : Santé : 1 Inflammabilité : 1 Instabilité : 0

Association (É.-U.)

Réimprimé avec la permission de la NFPA 704-2001, Identification des dangers des substances pour la réponse d'urgence, copyright ©1997, Association nationale pour la protection contre l'incendie (NFPA), Quincy, MA 02269 (E.-U.). Ce document réimprimé ne contient pas la position complète et officielle de la NFPA concernant le sujet référencé, laquelle est représentée uniquement par la totalité de la norme.

Avis de non responsabilité : L'information présentée ici a été compilée à partir de sources jugées fiables et est exacte, au meilleur des connaissances de ValPar. Toutefois, ValPar ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande et de convenance à cette fin particulière, quant à l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus de leur utilisation. ValPar n'assume aucune responsabilité en cas de blessure subie par le destinataire ou une tierce personne ni pour tout dommage causé à des biens, et le destinataire assume tous les risques.